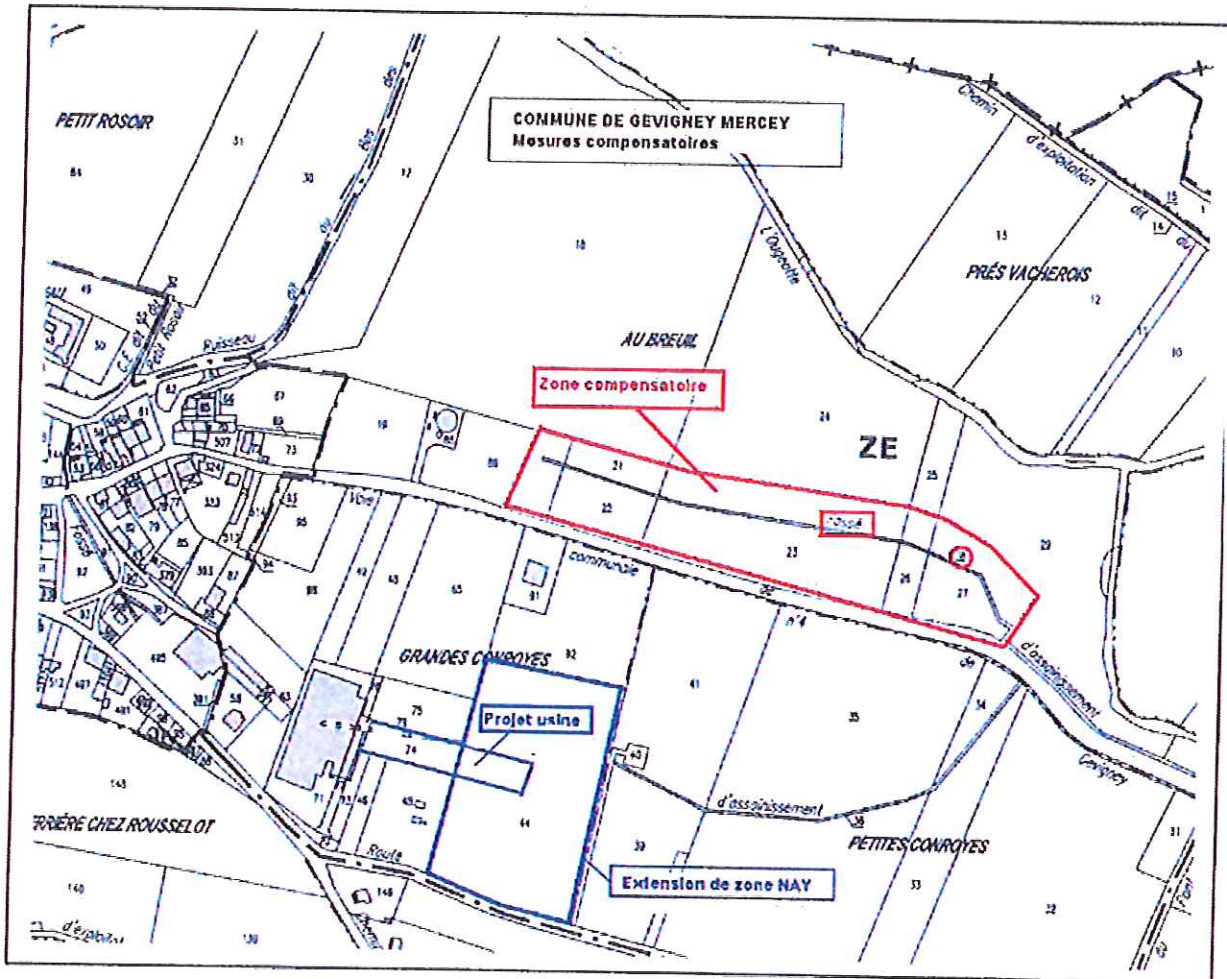


ANNEXE I – LOCALISATION DE LA ZONE HUMIDE COMPENSEE

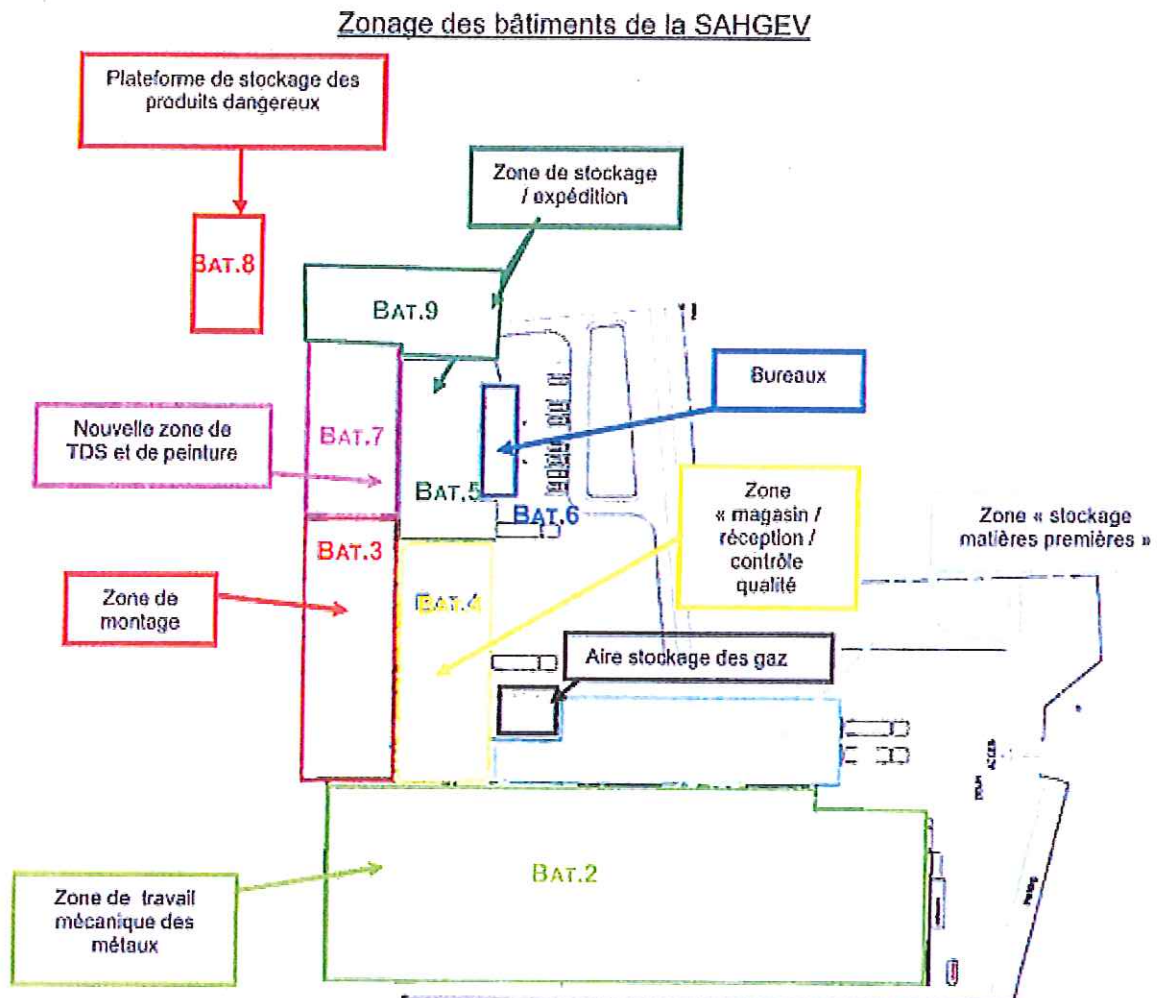


Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour n° 666
ESOUL, le 26 AVR. 2013

Le Préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le secrétaire général,

Laurent SIMPLICIEN

ANNEXE II - ZONAGE DES BATIMENTS DE L'ETABLISSEMENT



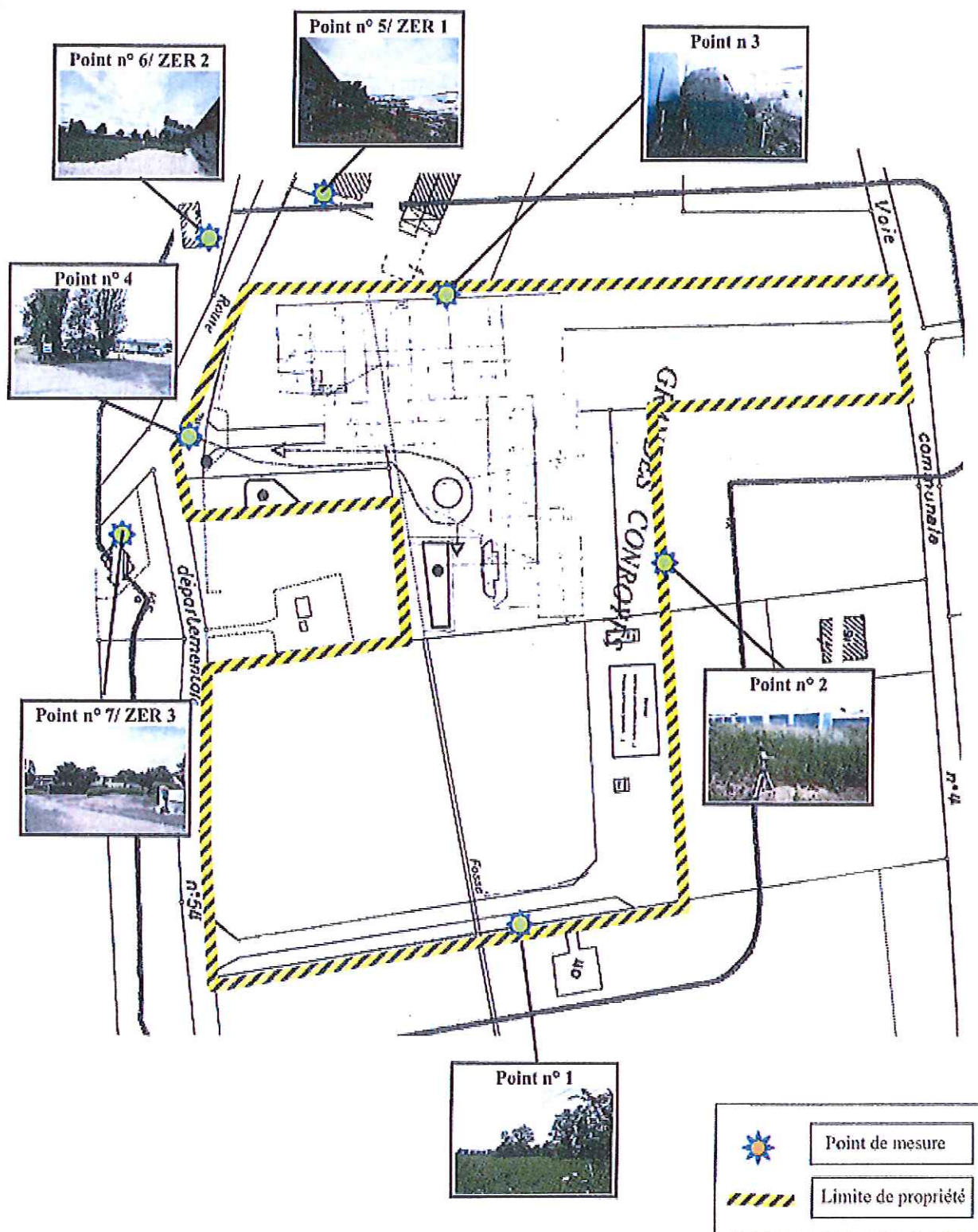
Source : d'après plan de la SAHGEV

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour n° 666
VESOUL, le 26 AVR. 2013

Le Préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le secrétaire général,

Laurent SIMPLICIEN

ANNEXE III – POINTS DE MESURE DU BRUIT



Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour n° 666
RESOLU, le 26 AVR. 2013
Le Préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le secrétaire général,
Laurent SIMPLICIEN,